

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 23 septembre 2025
Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 septembre 2025	Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Francis BACCHIN Représenté : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS Excusés : Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Madame Adeline MOULIS Secrétaire de séance : Monsieur Benoît COLAS
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25 SEP. 2025 et publication le 25 SEP. 2025	

Délibération n° DE_50_2025

Objet :

Rétrocession dans le domaine public de la parcelle ZB 408

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la voirie et espaces verts des lotissements « plaine d'en Paris 1 » et « plaine d'en Paris 2 » ont été rétrocédés à la Commune à l'euro symbolique par délibération n° DE-46B-2022 du 20 juillet 2022.

Une parcelle n° ZB 408 a été omise dans la délibération.

M. le Maire précise que cette parcelle se situe en partie le long de la rue d'en sestier et que des arbres seront plantés par le lotisseur au mois de novembre 2025.

Il propose d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Le conseil municipal ainsi informé :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les permis d'aménager n°
 - PA-08126118A0001, accordé le 18 juin 2018 pour la création du lotissement « plaine d'en Paris 1 »,
 - PA-08126118A0002, accordé le 14 décembre 2018 pour la création du lotissement « plaine d'en Paris 2 »,
- Vu la délibération DE-46b-2022 portant intégration de voiries et espaces verts des lotissements « plaine d'en Paris 1 » et « plaine d'en Paris 2 »,
- Vu l'exposé de M. le Maire,

Date de transmission de l'acte: 25/09/2025

Date de reception de l'AR: 25/09/2025

081-218102614-DE_50_2025-DE
A G E D I

- Considérant que la parcelle ZB 408 a été omise dans la délibération d'intégration des voiries et espaces verts énoncée ci-dessus,

Et après avoir délibéré par 10 voix

- Accepte la rétrocession et intégration dans le domaine public, à l'euro symbolique, de la parcelle d'espace verts cadastrée ZB 408, située rue d'en sestier, d'une superficie de 897 m².
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal la parcelle ZB 408.
- Demande à M. le Maire d'informer le service du cadastre de cette intégration.
- Indique que tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société SARL RIGAL TERRAINS (*5 place du Grand rond, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe*).
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois suivant sa transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance

Monsieur Benoît COLAS

Date de transmission de l'acte: 25/09/2025

Date de reception de l'AR: 25/09/2025

081-218102614-DE_50_2025-DE

AGEDI

Département :
TARN

Commune :
SAINT-LIEUX-LES-LAVAU

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 18/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

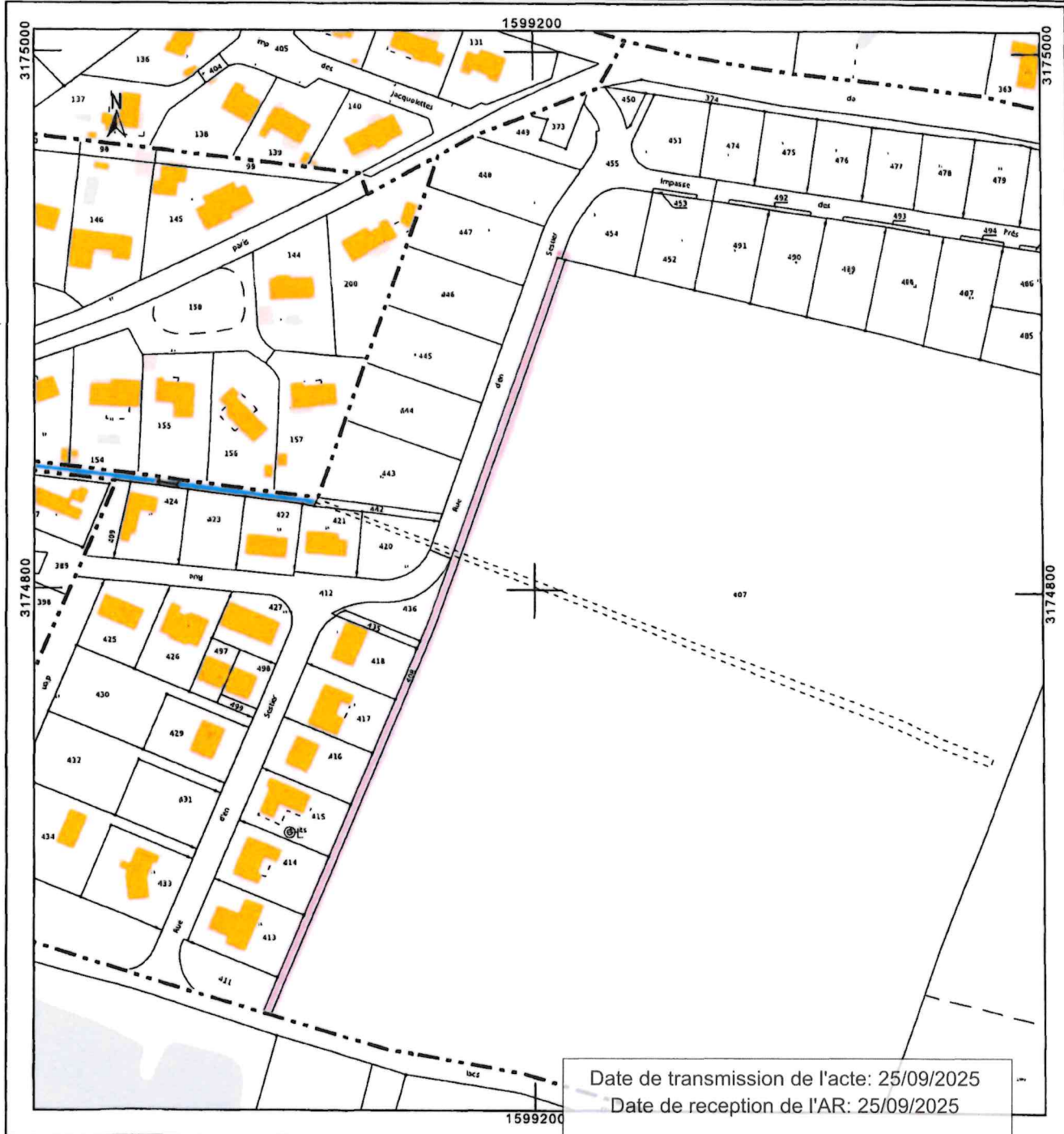
Vu pour être annexé
la délibération
n° DE-50-2025 du 23/09/2025
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DU TARN
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle
81108
81108 CASTRES
tél. 05 63 62 52 14 - fax
plgc.tarn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Date de transmission de l'acte: 25/09/2025
Date de reception de l'AR: 25/09/2025

081-218102614-DE_50_2025-DE
A G E D I

